



NORVILLE INFOS

Octobre 2016-8

Informations Municipales:

Droits de Marais :

Le reversement des droits de marais aura lieu le Jeudi 27 Octobre 2016 de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 en mairie.

Pour percevoir ce droit, il est impératif d'être domicilié à Norville au 1^{er} Janvier 2016 et d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les personnes ayant rejoint notre commune après le 1^{er} janvier 2016 seront éligible pour le reversement de l'année 2017.

Nouveauté : A partir de cette année, le reversement du Droit de Marais sera possible uniquement sur cette journée, il vous sera impossible de vous rendre à la Trésorerie de Lillebonne pour le percevoir ultérieurement. Les personnes ne pouvant se déplacer ce jour peuvent donner procuration écrite à un proche ou un voisin.

Vigilance cambriolage :

Depuis quelques semaines notre commune ainsi que des communes voisines sont victimes de cambriolages. Il vous est donc recommandé d'être vigilant en détectant toute présence suspecte (voiture ou personne étrangère au quartier, relevez les plaques d'immatriculations...) et de tout mettre en œuvre pour ne pas que cela vous arrive, notamment en verrouillant bien vos portes et fenêtres et en ne laissant pas d'objet à la vue (sac à main, trousseau de clés...). Nous attirons votre attention sur le fait que les auteurs agissent de nuit comme de jour.

Lors d'une absence prolongée n'hésitez pas à recourir au dispositif « tranquillité vacances » mis en place par la Police Intercommunale (Tél. : 02 35 38 81 81).

Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, appelez la gendarmerie ou la police (17). Surtout n'intervenez pas et ne touchez à rien.

Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine :

Campagne de distribution d'ampoules LED pour les seniors :

La Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine fait partie des territoires à énergie positive, à ce titre elle bénéficie du soutien de l'Etat pour favoriser la transition énergétique.

Cette année, une campagne de distribution d'ampoules LED est organisée au bénéfice des personnes retraitées en échange de 2 ampoules à incandescence. Pour être éligible vous devez être retraité et disposer de faibles revenus (sur justificatif du dernier avis d'imposition ; 18 342 € pour 1 personne seule, 26 826 € pour un couple). Les personnes répondant aux critères (âges et revenus) peuvent se rendre soit à la Maison de l'Intercommunalité à Lillebonne (espace info énergie : 02.32.84.40.13 ou info-energie@causeine.fr), soit à la Mairie (la secrétaire de Mairie regroupera les demandes et fera une distribution)

Vie associative :

Téléthon :

La troupe de Norville en Fête organise le **vendredi 14 octobre à 21h00** une soirée théâtre au profit du Téléthon, à la salle communale.

Rappel : vous pouvez toujours déposer vos pelotes de laines à la Mairie pour le Fil Rouge 2016 (réalisation de la plus longue écharpe)